



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFLUENZA AVIAIRE : LEVÉE DE LA ZONE DE CONTRÔLE TEMPORAIRE (ZCT)

Troyes, le 15 avril 2022

À la suite de la découverte d'un cygne mort porteur du virus Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) le 25 mars 2022, Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, avait pris un arrêté le 5 avril dernier instituant une zone de contrôle temporaire sur les communes de :

- **Briel-sur-Barse ;**
- **Dosches ;**
- **Géraudot ;**
- **La Loge-aux-chèvres ;**
- **Lusigny-sur-Barse ;**
- **Mesnil-Saint-Père ;**
- **Montiéramey ;**
- **Montreuil-sur-Barse ;**
- **Piney ;**
- **La Villeneuve-au-Chêne.**

Depuis le 25 mars 2022, aucune présence d'oiseau sauvage porteur d'Influenza aviaire n'a été détectée dans les élevages de la zone de contrôle temporaire sur le territoire des communes sus-citées.

Sur la base de ces éléments, et après accord de la Direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, les mesures de contrôles prévues par l'arrêté préfectoral du 15 avril sont levées à compter de ce jour.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10